

STATUT DES EDUCATEURS

PV n° 392

Présidents : MM. Lucien BAUD – Alain VOSDEY

SITUATION DES CLUBS au 16 Octobre 2018

Seniors D1 Masculin :

Demande de dérogation :

MARIGNIER SPORT

Clubs en dérogation

FC FORON
JS REIGNIER
FC THONES

Clubs en règle :

FJ AMBILLY
GFA RUMILLY VALLIERES
FC BALLAISON
AVG BONS EN CHABLAIS
FC CHERAN
US DIVONNE
US PRINGY
FC THONES
US SEMNOZ VIEUGY
SAINT GENIS FERNEY CROZET AS
THONON EVIAN FC

Seniors D1 Féminin :

Clubs en infraction :

FC St JEOIRIEN
ES SEYNOD

Aucun document ne nous est parvenu.

Clubs en dérogation

US MARGENCEL
Dérogation à demander

Clubs en règle :

ENTENTE BALLAISON BONS
ESCO
ES MEYTHET
JS REIGNIER
AS SILLINGY

Nous rappelons que les clubs en infraction ont 60 jours à partir de la première journée de championnat, afin d'être en conformité avec le Statut des Educateurs.

Concernant les championnats jeunes (U20 - U17 - U15) la commission informera les clubs soumis au Statut des Educateurs à la fin des poules de brassage.